

## **AVIS DE DELIVRANCE**

CNR indique qu'il a été conclu le **12/01/2026**, sous la référence **19183.520**, un titre d'occupation du domaine public qui lui a été concédé une mise à disposition :

**de terrains** d'une superficie de 4188 m<sup>2</sup> situés en rive droite du Rhône, du PK 180.600 au PK 184.940 sur les territoires des **Communes de Saint-Paul-Trois-Châteaux** (3622 m<sup>2</sup>) et **Bollène** (566 m<sup>2</sup>), cadastrés en section X n° 161, n° 282, en section Y n° 514, n° 1 29 et en section Z n° 381 sur la commune de **Saint-Paul-Trois-Châteaux** et cadastrés en section A n° 1221, n° 1191 et n° 1318 sur la commune de **Bollène**, le tout figurant sur le(s) plan(s)/la(les) vue(s) aérienne(s) de situation ci-après.

Ce titre est consultable sur demande à l'adresse suivante en précisant la référence **19183.520** :

- [@cnr.tm.fr](mailto:@cnr.tm.fr),
- OU *Direction des Territoires Rhône Aval - Equipe Domaniale – 25 bis chemin des rocallies, BP 194 - 30401 Villeneuve les Avignon Cedex.*

Cette conclusion peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis, ceci auprès du **Tribunal administratif de Grenoble pour la Commune de Saint-Paul-Trois-Châteaux**, situé au 2 place Verdun.Téléphone : 04.76.42.90.00. Télécopie : 04.76.42.22.69 - greffe.ta-grenoble@juradm.fr ainsi que du **Tribunal de Tribunal administratif de Nîmes pour la commune de Bollène** - 16 avenue Feuchères - CS 88010 30941-Nîmes cedex 09 - tél. : 04 66 27 37 00 - greffe.ta-nimes@juradm.fr - <http://nimes.tribunal-administratif.fr>.

Le présent avis a été mis en ligne le **13/01/2026**.







